

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/042 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA CONSTITUTION DU COMITE DE SUIVI ET
D'ÉVALUATION - « PRIMURA PRIMA URGENZA E ASSISTENZA »**

**PIGLIENDU ATTU DI A CUSTITUZIONE DI U CUMITATU DI SEGUITA È DI
VALUTAZIONE - « PRIMURA PRIMA URGENZA E ASSISTENZA »**

SEANCE DU 14 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 30 janvier 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à M. Paul LEONETTI
Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI
M. Jean-François CASALTA à M. Paul MINICONI
Mme Christelle COMBETTE à Mme Santa DUVAL
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Pierre-José FILIPPETTI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Laura FURIOLI à Mme Marie SIMEONI
M. Michel GIRASCHI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

François-Xavier CECCOLI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU la délibération n° 18/302 AC de l'Assemblée de Corse du 20 septembre 2018 prévoyant la création du comité de pilotage du projet « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » au sein de la Collectivité de Corse,

SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

CONSIDERANT le travail du comité de pilotage réalisé depuis le 24 octobre 2018,

CONSIDERANT la décision du comité de pilotage de voir évoluer la démarche par la désignation d'un référent au sein des services de la Collectivité de Corse, la signature d'une convention de partenariat avec les acteurs de la formation aux gestes qui sauvent dans le cadre du dispositif Primura et par l'adoption d'un plan de communication,

CONSIDERANT la réunion du 15 novembre 2019 au cours de laquelle il a semblé pertinent que le comité de pilotage se constitue en comité de suivi et d'évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la constitution du comité de pilotage en comité de suivi et d'évaluation.

ARTICLE 2 :

DECIDE que les membres du comité de suivi et d'évaluation sont les suivants :

- le Président de l'Assemblée de Corse,
- le Président du Conseil Exécutif de Corse,
- la Conseillère Exécutive en charge des domaines « social et santé »,
- les Présidents des SIS 2A et 2B,
- 8 élus de l'Assemblée de Corse,
- un représentant du Rectorat,
- un représentant du CNFPT,
- un représentant de l'ARS,

- un représentant du SAMU 2A et un représentant du SAMU 2B,
- un représentant de la Croix Rouge,
- un représentant du CESU 2A et 2B,
- un représentant de l'Ordre des médecins 2A et un représentant de l'Ordre des médecins 2B,
- un représentant du Gepi Casinca-Orezza,
- le docteur Xavier Emmanuelli,
- le docteur Suzanne Tartière,
- un représentant de l'association « les p'tits héros nustrali »,
- un représentant de l'Union Départementale des Personnels du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse et un représentant de l'Union Départementale des Personnels du Service d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud.

ARTICLE 3 :

CHARGE le Président du Conseil Exécutif de Corse de désigner un service référent au sein des services de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 :

CHARGE le Président du Conseil Exécutif de Corse de mettre en place un plan de formation de tous les agents.

ARTICLE 5 :

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec les acteurs de la formation aux gestes qui sauvent dans le cadre du dispositif Primura.

ARTICLE 6 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le projet de convention annexé au rapport.

ARTICLE 7 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 14 février 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, characteristic of a cursive signature.

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

« PRIMURA PRIMA URGENZA E ASSISTENZA » :
COMITE DE SUIVI ET D'EVALUATION

« PRIMURA PRIMA URGENZA E ASSISTENZA » :
CUMITATU DI SEGUITA E DI VALUTAZIONE

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Le 20 septembre 2018, l'Assemblée de Corse adoptait à l'unanimité la délibération n° 18/302 AC prévoyant la création du comité de pilotage du projet « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » au sein de la Collectivité de Corse.

Cette délibération avait pour principal objectif de déterminer les démarches à suivre ainsi que les actions prioritaires à mettre en œuvre pour aboutir à la mise en place d'une formation généralisée des Corses aux gestes qui sauvent.

En effet, l'isolement et la dispersion de la population font qu'un grand nombre de communes sont éloignées de plus d'une heure d'un hôpital et de plus d'une demi-heure d'un médecin.

La question de l'offre de soins de premiers secours est donc essentielle en Corse.

I - Objectifs et missions du Comité de pilotage

Aux termes de la délibération n° 18/302 AC du 20 septembre 2018, les objectifs et les missions du comité de pilotage étaient les suivants :

- Réaliser un état des lieux de la formation aux premiers secours,
- Déterminer les démarches à suivre ainsi que les actions prioritaires afin d'aboutir à la mise en place d'une formation généralisée des Corses aux premiers secours,
- Procéder à l'audition des acteurs concernés,
- Présenter un schéma d'action comportant notamment l'enjeu budgétaire d'une telle mesure dans un délai de 6 mois,
- Réfléchir à l'opportunité des pistes de travail suivantes :
 - Solliciter une adaptation législative rendant obligatoire une formation aux gestes de premiers secours pour l'obtention du permis de conduire ;
 - Créer une zone test ;
 - Créer une application dont l'objet serait de recenser tous les défibrillateurs de Corse et toutes les personnes formées aux premiers secours afin de les solliciter en cas d'urgence.

Il convient de noter que ce comité de pilotage a été très actif et a bénéficié immédiatement du soutien des institutions, des professionnels et du milieu associatif. Tous se sont investis avec détermination dans cette démarche et ont contribué à faire vivre et évoluer le comité de pilotage.

II - Organisation des travaux du Comité de pilotage

Ce dernier s'est réuni à six reprises, le 24 octobre 2018 pour sa séance d'installation puis le 16 janvier 2019, le 21 mars 2019, le 9 avril 2019, le 21 mai 2019 pour une réunion portant sur la communication et enfin le 15 novembre 2019.

A l'issue de cette dernière réunion il est apparu cohérent aux membres du comité de pilotage que ses travaux devaient se poursuivre sous la forme d'un comité de suivi et d'évaluation et de mettre en œuvre la désignation d'un référent au sein des services de la Collectivité de Corse, la signature d'une convention de partenariat avec les acteurs de la formation aux gestes qui sauvent et par l'adoption d'un plan de communication.

Il a orienté ses actions à la fois à l'interne de la Collectivité de Corse afin de proposer un plan de formation des agents mais aussi à destination du grand public afin de commencer à organiser des sessions de formation sur toute la Corse.

Le comité de pilotage a défini la méthode et les actions de formation qui devaient être dispensées à la population.

En effet, il convenait avant tout d'opérer un choix stratégique entre une formation de type Gestes Qui Sauvent (GQS) et celle de type Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1). Si la formation PSC 1 est plus complète et permet d'agir face à toute situation celle-ci est d'une durée de 8 heures et nécessite une logistique et un coût plus important. En revanche, la formation GQS est d'une durée très courte (2 heures) et moins coûteuse, elle est notamment axée sur l'arrêt cardiaque et l'hémorragie.

La totalité des professionnels de santé se sont donc accordés à dire que la formation type Gestes Qui Sauvent était la plus pertinente dans le cadre d'un projet ayant pour objectif une formation généralisée de la population.

Cet objectif étant validé, il fallait alors déterminer les démarches à suivre ainsi que les actions prioritaires afin d'aboutir à la mise en place d'une formation généralisée des Corses aux gestes qui sauvent.

Dans cette optique, un référentiel de formation sur les gestes retenus dans le cadre de Primura a été rédigé avec le concours de toutes les organisations parties prenantes.

Il prévoit la formation sous la forme de quatre modules :

MODULE 1 : « Protection alerte » :

MODULE 2 : « Arrêt d'hémorragie et positions d'attente » :

MODULE 3 : « Victime qui a perdu connaissance et ne respire pas »

MODULE 4 : « Conduite à tenir face à une personne qui s'étouffe »

A l'avenir, ce référentiel permettra aux formateurs de disposer de modules de sensibilisation bilingues adaptés à notre population.

Les discussions ont également porté sur la nécessité de mettre en place une démarche globale de nature à assurer les formations aux gestes qui sauvent ainsi que la couverture du territoire en équipements, notamment en raison du nombre d'intervenants (tant dans la formation que dans la chaîne de secours).

L'enjeu identifié est d'établir un maillage du territoire depuis la base et une coordination à l'échelle de l'île via l'Assemblée de Corse.

Les différents intervenants ont enfin pointé la nécessité d'actualiser et de compléter la carte des défibrillateurs.

Enfin le Comité de pilotage a abordé la question d'une éventuelle évolution des textes réglementaires pour passer du volontariat à l'obligation pour les communes de se doter d'un défibrillateur.

I) Bilan du Comité de pilotage.

A ce jour, il convient de remarquer que le comité de pilotage a acté la réalisation des objectifs suivants :

- Audition des docteurs Emmanuelli et Tartière, ces derniers devenant également parrains de la démarche.
- Réalisation d'un référentiel bilingue PRIMURA pour les gestes qui sauvent. (Annexe 1 et 2)
- Envoi d'un courrier à tous les maires de Corse afin de désigner au sein de leur commune un référent Primura chargé, en lien avec le comité de pilotage, de recenser le public cible, de s'assurer du bon fonctionnement du matériel et d'organiser les actions de formation. A l'heure actuelle une vingtaine de communes ont répondu et ont désigné un référent. (Annexe 3)
- Rédaction d'un projet de plan de communication (Annexe 5),
- Réalisation d'un logo (Annexe 4)
- Préparation d'une chanson valorisant l'apprentissage des gestes qui sauvent,
- Rédaction d'un projet de convention (Annexe 6).
- Organisation de journées de formation, celles-ci se sont notamment déroulées aux dates suivantes :
 - 16 janvier 2019 : formation des élus de l'Assemblée de Corse sous le parrainage des docteurs Emmanuelli et Tartière, Aiacciu.
 - 12 mai 2019 : Festa di a natura, Vicu.
 - 22 mai 2019 : triathlon UNSS, Algaghjola
 - 25-26 mai 2019 : Sainte Restitude, Calenzana.
 - 2 juin 2019 : atelier Gestes Qui Sauvent, Olmi Capella
 - 6/7 juin 2019 : tournoi échecs place Saint Nicolas, Bastia
 - 19 juin : Ecole, Bunifaziu
 - 27 août 2019 : La Porta
 - 19 octobre 2019 : Place Saint Nicolas, Bastia
 - 20 octobre 2019 : marche octobre rose, Folelli
 - 18 janvier 2020 : Ortiporiu

II) Actions à venir

Les actions à venir vont permettre la pérennisation de la démarche Primura par l'adoption d'une convention liant la collectivité aux différents intervenants et la désignation d'un service référent au sein de la Collectivité de Corse.

Cette évolution permettra d'organiser le recensement des personnes formées ainsi

que l'évaluation du dispositif. La démarche « Primura » disposera de moyens supplémentaires permettant d'organiser des événements plus importants notamment dans les grandes villes.

La formation aux gestes qui sauvent ou au PSC1 devra également être généralisée en interne dans le cadre d'un plan de formation aux agents de la Collectivité.

Il conviendra également de poursuivre la réflexion sur l'évolution des textes ainsi que sur la mobilisation des formateurs en zone rurale. En effet, la majorité des maires ayant répondu au courrier sont élus de communes isolées, cela démontre un besoin en formation qui au vu de l'enjeu devra nécessairement guider les actions à venir.

Concernant les actions de formation, la demande de formation des membres de l'Assemblea di a Giuventu a été prise en compte et devra s'effectuer le 6 février 2020.

Il conviendra enfin de mettre en œuvre le plan de communication afin de donner une impulsion déterminante à la démarche en cours.



PRIMURA / GUIDA PRIMURA

« PRIMa URgenza è Assistenza »



TABLE DES MATIERES

GLOSSAIRE	3
PARTIES PRENANTES :	3
PREAMBULE	4
AVANT-PROPOS.....	4
ORGANISATION.....	5
ENCADREMENT.....	5
MATERIEL PEDAGOGIQUE.....	6
TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES PAR LES FORMATEURS.....	6
OBJECTIFS DE FORMATION.....	6
PROGRAMME.....	7
ÉVALUATION & DELIVRANCE DE L'ATTESTATION	7
SEQUENCES	7
<i>PHASE 0 : « Accueil et présentation »</i>	<i>7</i>
<i>MODULE 1 : « Protection alerte » :</i>	<i>8</i>
<i>MODULE 2 : « Arrêt d'hémorragie et positions d'attente » :.....</i>	<i>8</i>
<i>MODULE 3 : « Victime qui a perdu connaissance et ne respire pas ».....</i>	<i>9</i>
<i>MODULE 4 : « Conduite à tenir face à une personne qui s'étouffe ».....</i>	<i>10</i>
CONCLUSION.....	11
POST SCRIPTUM	11
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET DOCUMENTAIRES :	11

GLOSSAIRE

- CAT** : Conduite à Tenir
- CESU** : Centre d'Enseignement Supérieur Universitaire
- DAE** : Défibrillateur Automatisé Externe
- FPS** : Formation aux Premiers Secours
- FPSC** : Formation Prévention et Secours Civiques
- FSST** : Formation Sauveteur Secouriste du Travail
- GQS** : Gestes Qui Sauvent
- GT** : Geste Technique
- PAE** : Pédagogie Adaptée à l'Enseignement
- PICF** : Pédagogie initiale commune
- PLS** : Position Latérale de Sécurité
- PSC1** : Prévention et Secours Civiques de niveau 1
- RCP** : Réanimation Cardio-Pulmonaire
- SAMU** : Service d'Aide Médicale Urgente
- SIS** : Service d'Incendie et de Secours
- UC** : Urgence Cardiaque
- VA** : Voies aériennes

PARTIES PRENANTES :

Les parties prenantes regroupent l'ensemble des acteurs qui concourent à la mise en œuvre de la convention « PRIMURA ». On distingue plusieurs parties prenantes et qui participent à sa vie de cette dynamique de formation aux gestes qui sauvent / Prima Urgenza è Assistenza.

- ❖ Ceux et celles qui sont les premiers bénéficiaires et futurs acteurs et qu'elle influence plus ou moins directement
 - Les Corses.
 - La société civile de Corse,
 - La collectivité de Corse.
- ❖ Ceux qu'elle influence plus ou moins directement ou toutes les personnes ou acteurs ayant un intérêt dans les activités de la convention « PRIMURA »
 - La Collectivité de Corse,
 - Le Conseil Exécutif de Corse au travers de l'Assemblée de Corse,
 - Le Service d'Incendie et de Secours de Haute-Corse (SIS 2B « CISMONTI »)
 - Le Service d'Incendie et de Secours de Corse-du-Sud (SIS 2A « PUMONTI »)
 - Union Départementale des Personnels du Service d'incendie et de Secours de Haute-Corse - UDPSIS 2B
 - Union Départementale des Sapeurs pompier de la Corse-du-Sud - UDSP 2A
 - CESU de Haute-Corse
 - CESU de Corse-du-Sud

- SAMU de Haute-Corse (SAMU 2B)
- SAMU de Corse-du-Sud (SAMU 2A)
- CNFPT délégation régionale de Corse,
- L'Académie de Corse
- La Croix Rouge de la Corse-du-Sud,
- Associations « Les Petits Héros Nustrali »

PREAMBULE

Le 20 septembre 2018¹ l'Assemblée de Corse votait la création du comité de pilotage du projet :

« PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza ».

Celui-ci a pour principal objectif de déterminer les démarches à suivre ainsi que les actions prioritaires afin d'aboutir à la mise en place d'une formation généralisée des Corses aux « *gestes qui sauvent / Prima Urgenza è Assistenza* ».

La Corse, de par ses caractéristiques particulières, sur le plan géographique (une île coupée en deux par un massif montagneux avec des communications intérieures difficiles) comme sur le plan démographique (caractérisé par un vieillissement notoire de sa population et du corps médical), se doit de disposer d'une population formée et capable d'intervenir.

En effet, l'isolement et la dispersion de la population font qu'un grand nombre de communes sont éloignées de plus d'une heure et de plus d'une demi-heure d'un hôpital et / ou d'un médecin, la question de l'offre de soins de premier recours est donc essentielle.

Il a ainsi été décidé par le comité de pilotage de « PRIMURA » afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle. :

- ❖ la mise en place d'un référentiel commun sur les gestes retenus dans le cadre de la formation,
- ❖ la rédaction d'une convention entre les différents acteurs de la formation et la Collectivité de Corse

Cette sensibilisation permettra de faire des Corses un premier maillon de la chaîne des secours ayant acquis les compétences nécessaires afin :

- ❖ D'assurer la sécurité de soi-même, d'une personne en détresse vitale ou de toute autre personne
- ❖ De transmettre au service de secours d'urgence, les informations nécessaires à son intervention,
- ❖ De réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée,
- ❖ De réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe.
- ❖ De réagir face à une personne qui s'étouffe.

AVANT-PROPOS

La réunion de différents acteurs de la formation aux premiers secours de Corse, sous le sigle « PRIMURA » pourra permettre la mobilisation en nombre de formateurs dans toute la Corse qui pourront s'appuyer sur des modules sensibilisation bilingues, adaptés à la population. Cette sensibilisation comprend :

- ❖ Un module « CAT face à une personne qui saigne abondamment et positions d'attente ».
- ❖ Un module « CAT face à une personne inconsciente et qui respire »
- ❖ Un module « CAT face à une personne inconsciente et qui ne respire pas »
- ❖ Un module « CAT face à une personne qui s'étouffe »

¹ Délibération n° 18/302 AC de l'Assemblée de Corse

Le présent guide pédagogique d'activités et de compétences ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, ce document n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, mais de décrire les compétences et activités, rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les formateurs engagés dans la dynamique « *Sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent* » / « *Prima Urgenza è Assistenza* ».

Le présent document regroupe les éléments techniques à disposition des formateurs et a pour vocation d'unifier le message qui sera ainsi transmis. Cette description s'inscrit dans la réglementation et garantit que les gestes appris lors de ces formations ont pour but de préserver l'intégrité physique d'une personne en détresse vitale, dans l'attente des secours (Pompier & SAMU, ...).

Tous ces modules sont indépendants les uns des autres et basés sur une approche didactique et maïeutique, visant à développer principalement les compétences en matière de premiers secours de chaque personne suivant cette sensibilisation. À la fin de chaque action de formation, une attestation PRIMURA sera remise à chacun des participants.

ORGANISATION

La sensibilisation aux gestes qui sauvent est coordonnée par « PRIMURA » en collaboration avec les organismes publics et les associations de Corse répondant aux conditions suivantes :

- ❖ Signataire de la convention de formation avec la Collectivité de Corse
- ❖ Détenteurs (trices) à minima d'une décision d'agrément de formation aux premiers secours en cours de validité.

Cette sensibilisation s'adresse à tout public. Elle est dispensée, en présentiel, sur une durée de deux heures. Le matériel notamment le nombre de mannequins, doit être en relation avec le nombre d'apprenants pour permettre l'apprentissage de tous.

ENCADREMENT

La sensibilisation est animée, sous la responsabilité d'un Formateur titulaire à minima de la formation PAEFPS. Suivant le nombre de candidat, il pourra être entouré par les formateurs qualifiés ci-après à jour de leur obligation de formation continue et actualisation des compétences :

- ❖ Des formateurs PAE FPSC
- ❖ Des formateurs FSST
- ❖ Les professionnels exerçant une des professions de santé mentionnée dans la quatrième partie du code de la santé publique sont autorisés à dispenser la sensibilisation aux gestes qui sauvent.
- ❖ Toute personne majeure détenant le PSC1², datant de moins de 3 ans et formée par l'un des organismes publics ou une des associations et sous sa responsabilité aux référentiels techniques et pédagogiques des gestes qui sauvent.

Le taux d'encadrement correspond à un formateur pour 10 à 12 apprenants.

NB 1 : Il faut souligner que les participants qui présentent un handicap (moteur, psychique ou mental) peuvent suivre cette sensibilisation ; si nécessaire, un encadrant spécialisé pourra compléter l'équipe pédagogique)

² PSC1 datant de moins de 3 ans et formée par l'un des organismes publics ou une des associations signataire de la convention « PRIMURA »

MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ❖ Fiche d'émargement
- ❖ 4 Mannequins Bustes adultes de RCP
- ❖ 1 Défibrillateur automatisé externe de formation avec leurs accessoires
- ❖ Coupe de tête ou illustrations similaires.
- ❖ Moyen d'alerte (téléphone urbain filaire, téléphone mobile, ...)
- ❖ Pansements compressifs et liens pour mise en place de garrot improvisé
- ❖ Attestations de formation

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES PAR LES FORMATEURS

La sensibilisation est basée sur des ateliers pratiques dont l'animateur met en œuvre différentes techniques pédagogiques, qui impliquent les participants, les amenant à comprendre les gestes et les conduites à tenir qu'ils auront à pratiquer sur le terrain. L'apprentissage sera à réaliser en groupe et en plénière. Les techniques pédagogiques utilisées pourront varier en fonction :

- ❖ Du matériel disponible,
- ❖ De l'expérience du formateur et du public
- ❖ Du nombre de participants (en respectant le taux d'encadrement d'1 pour 10 à 12).

Afin de développer la réflexion des participants, les « Mises en situation » et « les discussions » seront à privilégier ; de ce fait les cours magistraux sont à proscrire. Afin de favoriser une approche maïeutique il conviendra :

- ❖ De lancer l'activité en indiquant son objectif et sa finalité.
- ❖ D'explorer les connaissances des apprenants sur un thème donné.
- ❖ De favoriser la confrontation des idées.
- ❖ De compléter les connaissances des participants sur un sujet donné en mettant en œuvre des APP.

OBJECTIFS DE FORMATION

Chaque personne ayant été sensibilisé aux GQS, en situation d'urgence, doit avoir les compétences élémentaires qui lui permettront :

- **OBJECTIF N° 1** : Analyser la situation afin d'assurer la protection immédiate, adaptée et permanente, de lui-même, de la victime et des autres personnes, face aux dangers environnants, d'un sur-accident en utilisant les moyens à disposition,
- **OBJECTIF N° 2** : Comprendre la situation afin de transmettre l'alerte aux centres d'appels 15, 18, ou en composant le 112, 114.
- **OBJECTIF N° 3** : Reconnaître une situation de détresse vitale
 - Une personne qui saigne abondamment
 - Une personne inconsciente et qui respire.
 - Une personne inconsciente et qui ne respire pas.
 - Une personne qui s'étouffe.
- **OBJECTIF N° 4** : Ayant compris la situation d'urgence et afin d'assurer la survie de la victime et stabiliser la situation
 - Réaliser les gestes de secours adaptés
 - Mettre les victimes dans les positions d'attentes adéquates

PROGRAMME

La sensibilisation se déroule de la façon suivante :

0. Phase d'accueil et Présentation

- 0.1 - Présentation de l'objectif de la sensibilisation
- 0.2 - Se situer par rapport aux autres personnes de la formation

1. Un module « Protection alerte »

- 1.1 - Protéger une victime ou une personne
- 1.2 - Alerter les services de secours d'urgence

2. Un module « Arrêt d'hémorragie et positions d'attente » :

- 2.1 - Conduite à tenir face à un saignement abondant
- 2.2 - Les positions d'attentes en cas de traumatismes (plaies graves)

3. Module « Victime qui a perdu connaissance et ne respire pas »

- 3.1 - Victime qui a perdu connaissance et respire
- 3.2 - Compressions thoraciques,
- 3.3 - Défibriller avec utilisation du DAE

4. Module « Conduite à tenir face à une personne qui s'étouffe »

- 4.1 - Technique des « claques dans le dos » et « compressions abdominales » chez l'adulte et l'enfant
- 4.2 - Techniques des « compressions thoraciques » chez le nourrisson, l'adulte obèse ou la femme enceinte

5. Conclusion et clôture de la sensibilisation

ÉVALUATION & DELIVRANCE DE L'ATTESTATION

Le suivi des participants pendant cette sensibilisation, est réalisé par l'équipe de formateurs. La présence et la participation active de chacun constituent les critères d'évaluation. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation, par les organismes de formations susmentionnés conformément au modèle établi par la CdC. Celle-ci est délivrée à l'issue de la sensibilisation par le formateur sous la responsabilité de l'organisme formateur.

SEQUENCES

Les paragraphes ci après constituent des éléments de langages à disposition des formateurs, et à utiliser lors des séquences d'apprentissage :

PHASE 0 : « Accueil et présentation »

0.1 - Présentation de l'objectif de la sensibilisation : « *les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence adaptés, empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours* ».

0.2 - Se situer par rapport aux autres personnes de la formation (participante et formatrice) et identifier l'organisme formateur.

MODULE 1 : « Protection alerte » :

1.1 - Protéger une victime ou une personne :

En écartant ou supprimant, de quelque manière que ce soit et de façon permanente, tout danger ou menace ; La protection est un préalable à toute action de secours. Toutefois, elle ne peut être réalisée par un sauveteur que s'il peut assurer sa propre sécurité pendant cette action.

1.2 - Alerter les services de secours d'urgence :

Transmettre les informations nécessaires à son intervention. L'alerte des secours peut être réalisée à l'aide d'un téléphone fixe ou mobile, d'une cabine téléphonique, d'une borne d'appel :

- Le 15, numéro d'appel des SAMU (problèmes urgents de santé et conseil médical),
- Le 18, numéro d'appel des sapeurs-pompiers, (secours d'urgence aux personnes, secours sur accidents et incendies),
- Le 112, numéro d'appel européen, unique pour l'ensemble des services de secours (interconnexion). Ce numéro ne se substitue pas aux autres numéros d'urgence, mais présente l'avantage d'être commun à l'ensemble du territoire de l'Union Européenne.

L'appelant doit pouvoir décrire la situation et, au minimum, donner : les indications suivantes :

- Numéro d'appel,
- Nature du problème,
- Localisation.

Un dialogue s'instaure entre l'appelant et les services d'urgence pour rassembler les autres informations nécessaires à l'intervention rapide et adaptée des secours.

MODULE 2 : « Arrêt d'hémorragie et positions d'attente » :

2.1 - Conduite à tenir face à un saignement abondant

Tout saignement abondant nécessite une action immédiate de secours, rapide et efficace afin d'arrêter ou limiter la perte de sang de la victime et retarder l'installation d'une détresse qui peut entraîner la mort dans l'attente des secours. Il convient d'insister sur le fait que, dans cette situation d'urgence, la réalisation des gestes de secours prime sur l'alerte. Cette dernière est alors réalisée après avoir pratiqué les gestes de premiers secours, si le sauveteur est seul avec la victime ou après avoir débuté les gestes de secours si c'est une tierce personne qui alerte.

Gestes de secours préconisés :

- Arrêter l'hémorragie,
- Allonger la victime en position horizontale,
- Donner l'alerte ou mieux, faire donner l'alerte,
- Parler régulièrement à la victime en attendant les secours,
- Protéger la victime du froid et des intempéries,
- Surveiller la victime.

Il est important de préciser que la compression directe, avec la main, de la plaie qui saigne est la technique la plus simple et la plus efficace pour arrêter un saignement. Indiquer qu'il est préférable d'interposer un tampon de tissu entre la plaie.

2.1 - Position d'attente (Plaies graves)

Mettre les victimes dans une position d'attente pour la maintenir en vie en attendant la prise en charge par les secours.

- Plaie au Thorax : position demi-assis
- Plaie à l'abdomen : position allongés jambes relevées
- Malaise : à plat dos
- Ne répond pas, mais respire : sur le côté (PLS)

MODULE 3 : « Victime qui a perdu connaissance et ne respire pas »

3.1 - Victime qui a perdu connaissance et respire :

La personne en détresse ne répond pas aux questions, ne réagit pas mais respire. Le risque pour cette victime est qu'elle s'étouffe du fait de la chute de la langue en arrière et des sécrétions qui risquent de passer dans ses voies respiratoires. »

Mise sur le côté immédiatement de la personne en détresse qui présente une perte de connaissance (et qui respire normalement) ; cela est à réaliser dans l'attente des secours.

Rappeler que le contrôle de la présence de la respiration, est indispensable avant la mise sur le côté pour ne pas passer à côté de la situation ou la personne ne respire pas (Cf. § 3.2).

3.2 - Victime qui a perdu connaissance et ne respire pas

Le risque pour cette victime est qu'elle meurt rapidement car l'oxygène n'arrive plus au niveau de ses organes Action à réaliser : (Cf. FT « Arrêt cardiaque »)

- Mettre en œuvre des compressions thoraciques chez une victime qui présente un arrêt cardiaque dans l'attente des secours.
- Réaliser les compressions thoraciques, jusqu'à la pose d'un défibrillateur, le relais par les services de secours ou par un sauveteur plus compétent ou une réaction de la victime.

Insister sur la constatation de l'absence d'une respiration normale et les points-clés et la justification des compressions.

- L'enchaînement des compressions à une fréquence de 100 à 120 par minute.
- Mettre en œuvre le plus précocement un DAE (qui peut être à proximité et visible) afin de favoriser la reprise de la circulation sanguine de la victime. (cf. § 3.3)

NB 2 : il peut être rappelé que le secouriste peut pratiquer deux insufflations toutes les trente compressions thoraciques.

3.3 - Défibriller avec utilisation du DAE

Il convient de préciser que : (Cf. FT « Arrêt cardiaque »)

- le DAE est un appareil qui est à utiliser dans le cas d'une anomalie du fonctionnement du cœur de la personne en détresse, afin de délivrer à travers la poitrine, un choc électrique afin de restaurer une activité cardiaque efficace.
- Que l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) est associée à des compressions thoraciques chez une personne en détresse qui présente un arrêt cardiaque dans l'attente des secours.
- Que le DAE donne des messages sonores et guide le sauveteur dans son action.

- Qu'il ne faut pas toucher la victime quand l'appareil analyse l'activité cardiaque et délivre un choc électrique.
- Qu'en l'absence de choc indiqué ou immédiatement après un choc délivré, il faut impérativement réaliser les compressions thoraciques.

MODULE 4 : « Conduite à tenir face à une personne qui s'étouffe »

Analyser la situation afin d'identifier l'obstruction des voies aériennes totale ou partielle ; La respiration spontanée de la victime consciente étant brutalement empêchée.

Le mouvement de l'air entre l'extérieur et les poumons est brutalement empêché du fait d'une obstruction plus ou moins complète des voies aériennes. Les voies aériennes permettent le passage de l'air de l'extérieur vers les poumons et inversement.

Si ce passage est interrompu ou fortement limité, l'oxygène n'atteint pas ou insuffisamment les poumons et la vie de la victime est immédiatement menacée.

La victime est le plus souvent en train de manger qu'il s'agisse d'un enfant, en train de jouer avec un objet porté à sa bouche. Brutalement, elle porte les mains à gorge.

La conduite à tenir du secouriste, présent à ses côtés, consiste immédiatement lui demander : « Est-ce que tu t'étouffes ? »

De manière consécutive, mettre en œuvre les techniques qui permettent d'obtenir une désobstruction des voies aériennes chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson en cas d'obstruction totale.

❖ **CAT** face à l'obstruction totale :

- Donner cinq claques vigoureuses dans le dos en cas d'inefficacité des claques dans le dos, réaliser cinq compressions abdominales.
- En cas d'inefficacité, réaliser à nouveau cinq claques vigoureuses dans le dos puis cinq compressions abdominales, et ainsi de suite ;
- Arrêter les manœuvres dès que la désobstruction est obtenue et la reprise de la respiration.

❖ **CAT** face à l'obstruction des VA n'est pas totale (ou quasi totale) :

La personne en détresse est bien souvent capable d'expulser elle-même le corps étranger.

En aucun cas, le secouriste ne doit pratiquer les techniques de désobstruction décrites ci-avant (Cf. § CAT face à l'obstruction totale), car elles ne sont pas inoffensives et peuvent mobiliser le corps étranger, provoquer une obstruction totale des VA et un arrêt de la respiration.

- Installer la victime dans la position où elle se sent le mieux, le plus souvent assise ;
- Encourager la victime à tousser pour rejeter le corps étranger ;
- Demander un avis médical ;
- Surveiller attentivement la respiration de la victime. Si celle-ci s'arrête, pratiquer alors les manœuvres de désobstruction comme décrites ci-dessus.

CONCLUSION

L'organisation des actions de formation donneront lieu à l'établissement d'un bilan tant sur le nombre de personnes formées que sur la pertinence des modules choisis dans le référentiel. Ces données seront reportées sur un bilan d'activité annuel qui permettra une éventuelle révision.

Pour ce faire et en conclusion de chaque action de sensibilisation, l'équipe de formateurs réalisera avec les participants une évaluation la formation.

Egalement il conviendra d'inciter les stagiaires à suivre une formation complémentaire adaptée dans le domaine des premiers secours. (PSC1)

POST SCRIPTUM

Le champ d'action territorial de cette convention est constitué par les limites géographiques de la Corse. Ce partenariat est exclusivement opérationnel et interviendra dans le cadre des actions stratégiques décidées par la « CULLETTIVITÀ DI CORSICA ».

Dans un cadre Ethique et déontologique, les actions de formation à réaliser au travers de ce présent guide, seront réalisées gratuitement et les personnels y participeront de manière bénévole.

Enfin, les différents formateurs désignés par les organisations signataires, s'engagent dans le cadre des actions de formation qui seront organisées sous l'égide de la démarche « PRIMURA » à appliquer :

- ❖ Le présent guide,

REFERENCES REGLEMENTAIRES ET DOCUMENTAIRES :

- ❖ Arrêté du 30 juin 2017 instituant une sensibilisation aux « Gestes qui sauvent »,
- ❖ Fiche d'information 2017/1 de la section secourisme (DGSCGC) du 25 septembre 2017 - version 1,
- ❖ Guide Technique « Gestes Qui Sauvent » (GQS) - Version Octobre 2016,
- ❖ Guide pédagogique « Gestes Qui Sauvent » (GQS) - Version Octobre 2016,
- ❖ Recommandations PSC1 - édition Septembre 2018.



PRIMURA / GUIDA PRIMURA

« PRIMa URgenza è Assistenza »



LESSICU :

CAT : Cundutta da Tene

CISU : Centru d'Insignamentu Superiore Universitariu

FPS : Furmazione à i primi succorsi

FPSC : Furmazione Prevenzione è Succorsi Civichi

FSST : Furmazione Salvatore Succurridore di u Travagliu

GQS : Gestu ch'è Salvanu

GT : Gestu Tecnicu

PAE : Pedagogia adattata à l'insignamentu

PICF : Pedagogia iniziale cumuna

PLS : Pusizione Laterale di Sicurezza

PSC1 : Prevenzione è Succorsi Civichi di livellu 1

RCP : Rianimazione cardiupulmunare

SAMU : Serviziu d'Aiutu Medicale Urgente

SIS : Serviziu d'Incendiu è di Succorsu

UC : Urgenza Cardiaca

VA : Vie aerie

I SOCI :

I soci sò l'inseme di l'attori chì s'impegnanu pè a messa in anda di a convenzione « PRIMURA ». Si pò vede parechji soci chì partecipeghjanu à a vita di sta dinamica di furmazione à i gesti chì salvanu / Prima Urgenza è Assistenza.

- ❖ Quelle è quelli chì sò i primi à ricaccianne un benefiziu è attori futuri o chì sò tocchi più o menu diretta :
 - ✚ I Corsi.
 - ✚ A sucetà civile di Corsica.
 - ✚ A Cullettività di Corsica.

- ❖ Quelli chì sò tocchi più o menu diretta è ogni persona o attore purtendu un interessu à l'attività di a convenzione « PRIMURA »
 - ✚ A Cullettività di Corsica
 - ✚ U Cunsigliu Esecutivu di Corsica per via di l'Assemblea di Corsica
 - ✚ U Serviziu d'Incendiu è di Succorsu di u CISMONTI (SIS2B « CISMONTI »)
 - ✚ U Serviziu d'Incendiu è di Succorsu di u PUMONTI (SIS2A « PUMONTI »)
 - ✚ Unione Dipartimentale di i Persunali di u Serviziu d'incendiu è di Succorsu Cismuntincu UDPSIS 2B
 - ✚ Unione Dipartimentale di i Persunali di u Serviziu d'Incendiu è di Succorsu Pumuntincu UDSP 2A
 - ✚ CESU di u CISMONTI
 - ✚ CESU di u PUMONTI
 - ✚ SAMU di u CISMONTI
 - ✚ SAMU di u PUMONTI
 - ✚ CNFPT Delegazione Regionale di Corsica
 - ✚ Accademia di Corsica
 - ✚ A Croce Rossa di u Pumonti
 - ✚ Associu « Les Petits Héros Nustrali »

PREAMBULU

U 20 di settembre di u 2018 l'Assemblea di Corsica vutava a creazione di u cumitatu di rigiru di u prugettu :

« PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza »

U scopu d'issu prugettu hè di sceglie è di mette in pratica l'azione priuritarie per ghjunghje à una furmazione generalizata di i Corsi à i « *gesti chì salvanu/ Prima Urgenza è Assistenza* »

A Corsica, riguardu à a so situazione geugrafica (isula traversata da alti monti è cun cumunicazione interne difficiule) è à a so situazione demugrafica (pupulazione chì invecchia cumu si sà, corpu medicale dinò), deve avè una pupulazione furmata per pudè intervene.

Ci vole à piglià in contu a situazione di parechji paesi induve a ghjente hè poca è soprattu a luntananza ; Cità è centri medicali sò à spessu à un' ora di strada o di più. Tandù a furmazione à i primi succorsi hè essenziale.

Hè dunque statu decisu da u cumitatu di rigiru di « PRIMURA » :

- ✚ A definizione di un referenziale cumunu di i gesti di primi succorsi ritinuti per issa furmazione.
- ✚ A redazione di una convenzione trà i sfarenti attori di a furmazione è a Cullettività di Corsica.

Issa senzibilizazione farà di i Corsi i primi anelli di a catena di succorsu in gradu di :

- ✚ Mette in sicurezza à sè stessu, a vittima in situazione di urgenza vitale è ogni persona presente nantu à u locu di l'accidente.
- ✚ Trasmette à i servizii di succorsu l'infurmazione impurtante pè a so intervezione.
- ✚ Riagisce di pettu à una dissanguinata è stallà a vittima in pusizione d'attesa adatta.
- ✚ Riagisce di pettu à una vittima chì u hà u core piantatu, è fà usu di u DAE.
- ✚ Riagisce di pettu à una vittima chì s'affoga.

ANZIPRUPOSITU

A riunione trà l'attori di a furmazione à i primi succorsi di Corsica, sottu à u nome « PRIMURA » hà da permette a mubilizazione di parechji furmatori in la Corsica sana : si pudaranu appughjà à nantu à moduli di sensibilizazione bislingui, adatti à a pupulazione. Issa sensibilizazione include :

- ✚ Una parte : Cundutta di pettu à una persona chì hà un'emorragia è pusizione d'attesa.
- ✚ Una parte : Cundutta di pettu à una persona chì hà persu cunniscenza è chì respira.
- ✚ Una parte : Cundutta di pettu à una persona chì a persu cunniscenza, senza ansciu.
- ✚ Una parte : Cundutta di pettu à una parsona chì si sturza.

Sta guida pedagogica d'attività è di cumpetenze ùn si sustituisce micca à u quattru rigulamentare. Di fatti, issu documentu ùn hè micca fattu per diterminà e rispunsabilità, ma per discrive e cumpetenze è l'attività, ridatte in termini di e capacità da ammaistrà da i furmatori ingagiati in issa dinamica « Sensibilizazione à i Gesti Chì Salvanu » « Prima Urgenza è Assistenza »

Stu documentu ripiglia tutti l'elementi tecnici à dispusizione di i furmatori, a so vucazione hè di unificà u messagiu da trasmette. Issa descrizione si scrive in lu quattru rigulamentare è attesta chì i gesti amparati in isse furmazione anu per scopu di priservà l'integrità fisica di una persona in statu di urgenza vitale, aspittentu i succorsi (Pumpieri, SAMU,...).

Tutte isse parte sò indipendente trà di elle è partenu da un'andatura didattica è adatta à sviluppà e cumpetenze in primi succorsi di ogni persona chì seguitarà issa sensibilizazione.

À a fine di ogni sessione di furmazione, un' attestazione PRIMURA sarà rimessa à ogni participante.

ORGANIZZAZIONE

A sensibilizzazione à i gesti chì salvanu hè cuurdinata da « PRIMURA » in cullaburazione incù l'organismi publichi è l'associ di Corsica chì rispondenu à e cundizione quì sottu :

- ✚ Signatariu di a convenzione di furmazione cù a Cullettività di Corsica.
- ✚ Esse à u minimu ricunnisciutu cum'è furmatore/trice di primi succorsi incù un' attestazione in corsu di validità.

Issa sensibilizzazione hè destinata à tutti i publichi. A furmazione dura una à duie ore, in modu presenziale. U materiale, per indettu u numeru di manichini, deve bastà pè u numeru di partecipanti, da permette à tutti d'amparà bè.

INQUATRAMENTU

A sensibilizzazione hè animata sottu à a rispunsabilità di un furmatore chì hè à u minimu titolariu di a furmazione PAEFPS. Sicondu u numeru di candidati, pudarà esse aiutatu da furmatori cù e qualificazione quì sottu, à ghjornu di e so ubligazione di furmazione cuntinua è attualizzazione di e cumpetenze :

- ✚ Formatori PAE FPSC
- ✚ Formatori FSST
- ✚ i professionali chì eserciteghjanu un mistiere di a salute mintuvatu in la quarta parte di u codice di a salute publica ponu assicurà dinù a furmazione à i gesti chì salvanu.
- ✚ Ogni persona chì hà l'età di maiurità è titularia di u PSCI dapoi menu di 3 anni è furmata da unu di l'organismi publichi o unu di l'associ è sottu à a so rispunsabilità à i referenziali tecnici è pedagogichi di i gesti chì salvanu.

Ci deve esse 1 furmatore per 10 à 12 stazianti.

NB 1 : Precisemu chì una persona in situazione di svantaghju (fiscu, mentale, mutore) pò fà issa furmazione ; s'ella accorre, sarà pussibile di truvà un furmatore specializatu per integrà a squadra pedagogica.

MATERIALE PEDAGOGICU

- ✚ Scheda di presenza
- ✚ 4 manichini Busti adulti di RCP
- ✚ 1 « Difibrillatore » autumatizatu esternu di furmazione incù i so strumenti
- ✚ Tagliata di un capu o illustrazione simule
- ✚ Mezi d'alerta (telefonu urbanu à filu, telefonu purtevule,...)
- ✚ Fasciatura di cumpressione è ligami per l'asticciu
- ✚ Attestazione di furmazione

TECNICHE PEDAGOGICHE ADUPRATE DA I FURMATORI

A sensibilizzazione sar  fatta   partesi da attelli di pratica induve u furmatore aduprar  varie tecniche pedagogiche, impignendu i partecipanti di manera   purtalli   capisce i gesti   e cundutte da tene   nantu   u terrenu. L'amparera sar  fatta in gruppu   in oienaria. E tecniche pedagogiche cambiaranu sicondu :

-   U materiale dispunibile
-   A sperienza di u furmatore   di u publicu
-   U numaru di partecipanti (sempre rispittendu u raportu di un furmatore per 10   12 partecipanti)

Per svilupp  a riflessione di i partecipanti saranu messe in ballu l'azzione in situazione   e discussione. I corsi magistrali s  da pruib . In un'andatura maieutica, cunvene di :

-   Lanci  l'attivit  spiegendune l'uggettivi   e finalit 
-   Circ  di stim  e cunniscenze d'ognunu   nantu   un tema sceltu
-   Incurag  u cuntrastu
-   Cumplet  e cunniscenze di i partecipanti   nantu   i sugetti scelti mettendu in opera l'APP

SCOPI DI FURMAZIONE

Ogni persona ch  sar  stata sensibilizzata   i GQS, in situazione d'urgenza deve av    u minimu e cunniscenze ch  li daranu a capacit  di :

Scopu N  1 : Analiz  a situazione per assicur  a prutezzione da subitu, adattata   cuntinua di a vittima, d'ella stessa   di e persone vicine, per par  i pericoli   l'intornu   un « sopraccidente », usendu i mezi   dispusizione.

Scopu N  2 : Capisce in furia a situazione p  lanci  l'alerta   i centri di chjama : 15, 18 o ancu u 112   u 114

Scopu N  3 : Ricunosce una situazione di urgenza vitale :

-   Vittima tocca da una dissanguinata
-   Vittima ch  h  persu cunniscenza , ch  respira
-   Vittima ch  h  persu cunniscenza, senza ansciu
-   Vittima ch  si sturza

Scopu N  4 : Una volta capita a situazione   u periculu   per prutege a vita di a vittima   stabiliz  a situazione

-   F  i gesti di succorsu adatti
-   Mette a vittima in a pusizione bona d'attesa.

PRUGRAMMA

A sensibilizzazione si face seguitendu e tappe quì sottu :

0. Fasa d'accolta è Prisentazione

- ✚ Prisentazione di l'uggettivu di a sensibilizzazione.
- ✚ Pusizionamentu di ognunu per raportu à l'altri partecipanti à a furmazione.

1. Parte « Prutezzione Alerta »

- ✚ Prutege una persona o una vittima.
- ✚ Averte i servizii di succorsu è d'urgenza.

2. Parte « Fà stancià un'emorragia è pusizione d'attesa »

- ✚ Cundutta da tene di pettu à una dissanguinata
- ✚ E pusizione d'attesa in casu di ferita (piaghe impurtante).

3. Parte « Vittima chì hà persu cunniscenza è senza ansciu »

- ✚ Vittima chì hà persu cunniscenza ma chì respira.
- ✚ Cumpressione Turassiche.
- ✚ Difibrillà cù adopru di u DAE

4. Parte « Cundutta di pettu à una persona chì si sturza »

- ✚ Tecnica di « i colpi in u spinu » è di e « cumpressione adduminale » ind'è u maiò è u zitellu.
- ✚ Tecnica di e « cumpressione turassiche » ind'è a criatura, u maiò o a donna gradiva.

5. Cunclusionione è chjusura di a sensibilizzazione

VALUTAZIONE È RIMESSA DI L'ATTESTAZIONE

A squadra di i formatori face u seguitu di i partecipanti mentre issa sensibilizzazione. A presenza è a partecipazione fattiva d'ognunu sò criterii di valutazione.

Issa valutazione sbuccarà nantu à a rimessa di un'attestazione di l'organismi di formazione mintuvati quì sopra, cunforme à u mudellu prudottu da a CDC. L'attestazione hè rimessa à l'isciuta di a sensibilizzazione da u formatore sottu à a rispunsabilità di l'organismu di formazione.

SEQUENZE

I paragrafi quì sottu rammentanu i punti principali pè i formatori, da aduprà mentre e sequenze d'amparera.

Fasa 0 : « Accolta è presentazione »

0.1 Presentazione di l'oggetti di a sensibilizzazione : « i gesti di primi soccorsi destinati à prutege a vittima è i testimoni, chjamà i soccorsi chì ci vole, fà chì u statu di a vittima ùn varghi pèghjendu è prutege a so integrità fisica aspittendu i soccorsi ».

0.2 Pusizionà ognunu per raportu à l'altre persone (partecipanti è formatori) è indentificà l'organismu formatore.

Parte 1 « Prutezzione Alerta »

1.1 Prutege una vittima o una persona.

Toglie o alluntanà in ogni modu pussibile è permanente ogni periculu è ogni minaccia ; Prutege deve esse u primu passu di l'azione di soccorsu. Eppure, ùn pò esse cundutta chè s'ellu pò omu garantisce a so propria sicurezza mentre l'intervenzione.

1.2 Chjamà i servizii di soccorsu è d'urgenza.

Trasmette l'informazione necessarie à l'intervenzione. A chjama di i soccorsi pò esse fatta da un telefonu fissu o da un telefoninu, da una cabina telefonica, da un terminale di chjama :

- ✚ U 15, numeru di chjama di i SAMU (prublemi urgenti di salute, cunsigliu medicale).
- ✚ U 18, numeru di chjama di i pompieri (soccorsi d'urgenza à e persone, soccorsi per l'accidenti è l'incendii).
- ✚ U 112, numeru di chjama europeu, unicu per tutti i servizii di soccorsu (interconnessione). Issu Numeru ùn hè sustituitu à l'altri numeri d'urgenza ma hà l'avantaghju tamantu d'esse cumunu à l'inseme di u territoriu di l'Unione Europea.

Quellu chì chjama deve esse in gradu di discrive a situazione è à u minimu di dà qualchi indicazione :

- ✚ U numeru di a chjama.

- ✚ Natura di u problema.
- ✚ Locu.

Tandu principia un scambiu trà i servizii di succorsu è quellu chì chjama, per arcoglie l'altre infurmazione necessarie à l'intervenzione in furia, è in modu adattu.

Parte 2 « Fà stancià un'emorragia è pusizione d'attesa »

2.1 Cundutta di pettu à una dissanguinata

Per una dissanguinata ci hè u bisognu assulutu di l'intervenzione di i succorsi in furia è efficiente per fà stancià o rinstringhje u rivoccu di sangue è attimpà a stallazione di un'urgenza vitale chì pò cunduce à a morte mentre chì s'aspetta i succorsi. In issa situazione d'urgenza ciò chì importa à prim'accatu hè a realizzazione di i gesti di primu succorsu nanzu à l'alerta. L'alerta si farà dopu fatti i gesti di primi succorsi s'è u succuridore hè solu à fiancu à a vittima ; o una volta principiati gesti di succorsu s'ellu ci hè una terza parsona per dà l'alerta.

Gesti di succorsu ricumandati :

- ✚ Fà stancià l'emorragia.
- ✚ Stracquà a vittima in pusizione urizontale.
- ✚ Chjamà o dumandà à qualchissia di chjamà.
- ✚ Parlà sempre à a vittima aspittentu i succorsi.
- ✚ Prutegge a vittima da u fretu è da u timpurale.
- ✚ Surveglià a vittima.

Ci vole à incalcà nantu à u fattu chì a cumpressione diretta di a ferita chì sanguineghja incù a manu hè a tecnica a più faciule è più efficiente per fà piantà u rivoccu. Spiegà ch'ellu hè sempre megliu d'interpone un tissutu trà a manu è a ferita.

2.2 E pusizione d'attesa in casu di ferita (piaghe impurtante)

Mette a vittima in pusizione d'attesa per mantenela in vita aspittentu i succorsi.

- ✚ Ferita turassica : pusizione mezu à pusà
- ✚ Ferita à u corpu : pusizione stracquata, anche pisate.
- ✚ Mancanza : spinu stracquatu in pianu.
- ✚ Ùn risponde micca ma respira : à nantu à u fiancu (PLS).

Parte 3 « Vittima chì hà persu cunniscenza, senza ansciu »

3.1 Vittima chì hà persu cunniscenza ma respira

A persona in statu di urgenza vitale ch'ùn risponde micca à e dumande, ùn reagisce micca ma respira. U risicu pè issa vittima hè ch'ella si sturzi s'è a lingua casca in daretu o s'è e secrezione passanu pè e vie aerie.

Mette in furia à nantu à u fiancu a persona in urgenza vitale chì hà persu cunniscenza ma chì respira normalamente. Falla aspittendu i succorsi.

Rammintà l'impurtanza di verificà l'ansciu nanzu di mette a vittima à nantu à u fiancu per ùn mancà a situazione ch'è seguita.

3.2 Vittima ch'è persò cunniscenza, senza ansciu

U risicu p'è a vittima hè di more in furia perchè l'ossigenu ùn ghjunghje più sin'à l'organi.

Ci vole à : (cf. FT *arrestu cardiacu*).

- ✚ Fà e cumpressione turassiche à a vittima ch'è hà u core piantatu fintantu ch'elli ùn saranu ghjunti i succorsi è sin'à :
- ✚ L'adopru di u difibrillatore, a rileva presa da i servizii di succorsu o da un salvadore più cumpetente o una riazione di a vittima

Incalcà nantu à u casu ch'è l'ansciu di a vittima ùn hè micca lindu, i segni significanti, è a ghjustificazione di e cumpressione

- ✚ E cumpressione si devenu seguità à una frequenza di 100 à 120 per minutu.
- ✚ À u più prestu circa à aduprà un DAE (ch'è pò esse à vicinu o à vista) per aiutà a ripresa di a circolazione di u sangue di a vittima.

NB 2 : rammintà ch'è u succuridore pò fà 2 insuffiazione à ogni 30 cumpressione turassiche

3.3 Difibrillà usendu un DAE

Precisà ch'è (Cf. FT « arrestu di core »)

- ✚ U DAE hè un attrazzu da usà in casu d'anumalia di funzionamentu di u core di a persona in statu d'urgenza vitale, per lentà à traversu à u pettu, una scaricata elettrica ch'è possa rilancià un'attività cardiaca curretta.
- ✚ Usà un DAE deve esse assuciatu à e cumpressione turassiche p'è una persona in statu d'urgenza vitale è ch'è hà u core piantatu, aspittentu i succorsi.
- ✚ U DAE dà qualch'è indicazione sunore per guidà mentre l'azione u succuridore.
- ✚ Ùn ci vole micca à tuccà a vittima quandu l'apparechju analiseghja l'attività cardiaca è lenta a scaricata elettrica.
- ✚ In assenza di scaricata o subito dopu à una scaricata, ci vole à fà e cumpressione turassiche.

Parte 4 « Cundutta di pettu à una persona ch'è si sturza »

Analizà a situazione affinch'è si possa capì s'è l'ingorgu di e vie aerie hè interu o solu in parte ; L'ansciu spuntaneu di a vittima cuscente hè impedita di colpu.

U movimentu di l'aria trà u fora è i pulmonu hè impeditu di colpu per via d'un ingorgu interu o in parte di e vie aerie. E vie aerie sò quelle ch'è lascianu passà l'aria da u fora versu i pulmonu è in u sensu cuntrariu.

S'ella hè sta via impedita à l'interu o in parte, l'ossigenu un ghjunghje micca o ghjunghje pocu sin' à i pulmoni è a vita di a vittima è minacciata subitu.

Ch'ella sia in traccia di manghjà o ch'ellu sia un zitellu in traccia di ghjucà cù un ghjoculu ch'ellu porta à a bocca, di colpu a vittima purtarà e so mani à a gola.

U succurridore à cantu à a ella deve sempre fà listessa dumanda : ti sturzi? Subitu dopu ci vole à mette in opera e tecniche ch'è puderanu disingurgà e vie aerie di l'adultu, u zitellu o a criatura, s'è l'ingorgu hè interu.

CAT di pettu à l'ingorgu interu :

- ✚ Dà 5 colpi forti in u spinu, s'ellu ùn ci hè risultatu fà 5 cumpressione adduminale.
- ✚ S'è a riazione si face aspittà ci vole à ricummincià incù 5 colpi (più forti) seguitati da 5 cumpressione adduminale è cuntinuà cusì sin' à avè una riazione.
- ✚ Si pianta una volta e vie disingurgate è u fiatu rilanciato.

CAT di pettu à un ingorgu parziale di e vie respiratorie (o guasi interu)

A persona ch'è si sturza, à spessu, hè in gradu di disingurgassi da per ella righjittendu l'ugettu. Soprattuttu, ùn ci vole mai à mette in opera e tecniche di disingorgu mintuvate nanzu (CAT ingorgu interu). Isse tecniche ponu mubilizà l'ugettu è cusì ghjunghje à un ingorgu interu di e VA (vie aerie) è un arrestu di a respirazione.

- ✚ Stallà a vittima cum'ella si sente u megliu, u più à spessu à pusà.
- ✚ Incuragisce a vittima à tussì da ch'ella righjetti l'ugettu.
- ✚ Dumandà un avisu medicale.
- ✚ Surveglià l'ansciu di a vittima. S'ellu pianta prucedu à l'azione discritte sopra.

CUNCLUSIONE

Urganizà l'azzione di furmazione hà da permette di fà un bilanciu di u numaru di persone furmate, è di a pertinenza di l'unità tecniche scelte. Issi dati saranu riportati à u bilanciu annuale, è saranu mantenuti o rivisti.

Cusì, in cunclusionone d'ogni azzione di sensibilizazione, a squadra di l'intervinenti valutarà a furmazione incù i partecipanti.

Ci hà da vulè dinù à incuragisce i stazianti à seguità una furmazione complementaria adatta in lu duminiu di i primi succorsi (PSC1)

POST SCRIPTUM

U campu d'azzione territoriale d'issa convenzione ferma in i cuntorni geugrafichi di a Corsica. Issa cullaburazione hè strettamente operaziunale è intervene in lu quattru di l'azzione strategiche decise da a Cullettività di Corsica. À u livellu eticu è diuntulogicu, l'azzione di furmazione fatte per via d'issa guida sò di gratisi è l'intervinenti sò vulintarii.

In fine, tutti i furmatori scelti da l'organisimi partecipanti, sò impignati in lu quattru di l'Azzione di PRIMURA è sottu à a so egida, usendu issa guida.



«
PRIMURA
Prima
Urgenza è
Assistenza
»



ANNEXE 3 : Courrier aux maires



U Presidente

Aiacciu, u 2 d'aprile di u 2019

Ref : JGT/SQ/JG/19-0

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de prendre attache avec vous dans le cadre du projet « PRIMURA PRIMa URgenza è Assistenza » dont le principe a été acté le 20 septembre 2018 par une délibération de l'Assemblée de Corse.

Cette délibération a pour principal objectif de déterminer les démarches à suivre ainsi que les actions prioritaires afin d'aboutir à la mise en place d'une formation généralisée des Corses aux gestes qui sauvent.

En effet, l'isolement et la dispersion de la population font qu'un grand nombre de communes sont éloignées de plus d'une heure d'un hôpital et de plus d'une demi-heure d'un médecin, la question de l'offre de soins de premier recours est donc essentielle.

La Corse ne dispose pas de statistiques précises sur le pourcentage de la population formée aux premiers secours, néanmoins s'agissant de la France, nous savons que selon une étude de l'IFOP pour la Croix-Rouge en novembre 2016, 53 % des personnes interrogées déclarent avoir suivi une formation ou une initiation aux premiers secours.

Ce faible taux de formation tranche avec ceux des pays du nord de l'Europe. Ainsi, le taux de formation des populations atteint 95% en Norvège, 80% en Allemagne, 80% en Autriche ou 75% en Islande.

La Corse a le devoir de mettre en synergie les moyens humains et les compétences de tous afin de former le plus grand nombre de personnes aux gestes qui sauvent et ainsi se rapprocher des taux de formation enregistrés dans pays scandinaves.

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir désigner au sein de votre commune un référent Primura. Celui-ci, élu, agent ou simple citoyen de votre collectivité serait chargé, en lien avec le comité de pilotage, de recenser le public cible, de s'assurer du bon fonctionnement du matériel et d'organiser les actions de formation.

Afin de sauver des vies il convient de faire en sorte que les Corses constituent le premier maillon de la « chaîne de survie » en étant capable de repérer les premiers signes de détresse, en prévenant les secours et en prodiguant les premiers soins.

Je me tiens bien évidemment à votre disposition pour vous fournir tout renseignement nécessaire à votre parfaite information.

Dans l'attente de cette désignation, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le comité de pilotage PRIMURA

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE 4 : Logo Primura





Projet de plan de communication

Objectif : Faire connaître la formation aux gestes qui sauvent pour parvenir à former le plus grand nombre de Corses.

Cibles : cinq cibles ont été identifiées

- Grand public (particuliers)
- Administrations/Entreprises
- Collectivités
- Elèves/Étudiants
- Elus

Outils supports :

- Site internet dédié (mise en ligne avant l'automne)
- Pages sur les réseaux sociaux (mise en ligne avant l'automne)
- Application : à construire et imaginer en fonction des souhaits et possibilités d'utilisation (calendrier à déterminer)
- Livret sur les gestes qui sauvent (automne)
- Bande dessinée
- Kit d'urgence
- Vidéos
- Dépliant de présentation Primura à disposition du grand public (salles d'attente secteur médical et paramédical, mairies, pharmacies...)

Plan d'actions

Action	Public	Calendrier	Outils
<p>Cinq grandes sessions de lancement : Journée grand public de formation aux gestes qui sauvent en Balagne, Extrême-Sud, Corti, Aiacciu, Bastia</p>	<p>Grand public</p>	<p>Automne 2019</p>	<p>Insertions presse Conférence de presse Spots TV - Spots radio Réseaux sociaux Campagne Affichage 4x3 Affiches Goodies Matériel de communication événementielle</p>
<p>Participation à des manifestations diverses</p> <p>Nécessite la réalisation d'un calendrier annuel des manifestations + Prise de contact avec organisateurs + Désignation d'équipes de formation</p>	<p>Grand public</p>	<p>Permanent</p>	<p>Matériel de communication événementielle Goodies Réseaux sociaux Association à la communication de l'évènement</p>

Organisation de sessions de formation	Grand public	Périodicité à déterminer	Formulaire d'inscription en ligne (centralisation de l'information et organisation des sessions par zones géographiques)
Organisation de sessions de formation	Entreprises / Administrations / Collectivités territoriales	A partir de novembre 2019	Prise de contact (courrier) pour présenter l'initiative et organiser une session (via les CCI pour les petites entreprises) Diplômes + label donné aux structures dont x % des employés sont formés aux gestes qui sauvent
Organisation de sessions de formation	Enfants/Adolescents	A partir du 1 ^{er} trimestre 2020	Prise de contact (courrier ou perso) pour présenter l'initiative et organiser une session (via clubs de sport + centres aérés...) Diplômes + label

Session de formation spécifique à l'Université de Corse	Etudiants	A partir du 1 ^{er} trimestre 2020	Réseaux sociaux Affiches - Goodies Matériel de communication événementielle
Session de formation à la Collectivité de Corse	Elus AC qui n'ont pas participé à la 1 ^{ère} session Elus Assemblea di a Giuventù Elus CESEC Administration	A partir du 2 ^{ème} trimestre 2020	Communication interne

Budget et moyens de mise en œuvre: à définir

A imaginer :

- Honorer ponctuellement à l'Assemblée de Corse les personnes qui ont sauvé des vies, se sont distinguées pour leur courage... Distinction ?

ANNEXE 6 : Convention

Convention de partenariat avec les acteurs de la formation aux gestes qui sauvent dans le cadre du dispositif Primura

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,

VU la délibération n° 18/302 AC de l'Assemblée de Corse du 20 septembre 2018

Entre

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse, dûment habilité ès qualité en application d'une délibération de l'Assemblée de Corse en date du

D'une part,

Et

dûment habilité/e ès qualité en application d'une délibération du conseil d'administration en date du ...,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le 20 septembre 2018 l'Assemblée de Corse votait la création du comité de pilotage du projet « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza ».

Celui-ci a pour principal objectif de déterminer les démarches à suivre ainsi que les actions prioritaires afin d'aboutir à la mise en place d'une formation généralisée des Corses aux gestes qui sauvent.

La Corse, de par ses caractéristiques particulières, sur le plan géographique (une île coupée en deux par un massif montagneux avec des communications intérieures difficiles) comme sur le plan démographique (caractérisé par un vieillissement notoire de sa population et du corps médical), se doit de disposer d'une population formée et capable d'intervenir.

En effet, l'isolement et la dispersion de la population font qu'un grand nombre de communes sont éloignées de plus d'une heure et de plus d'une demi-heure d'un hôpital et / ou d'un médecin, la question de l'offre de soins de premier recours est donc essentielle.

C'est pourquoi la dernière réunion du Comité de pilotage a permis d'acter, d'une part, la mise en place d'un référentiel commun sur les gestes retenus dans le cadre de la

formation, et d'autre part, la rédaction d'une convention entre les différents acteurs de la formation et la Collectivité de Corse pour permettre la mise en œuvre opérationnelle.

La réunion des différents acteurs de la formation sous le sigle « Primura » pourra permettre la mobilisation de milliers de formateurs dans toute la Corse qui pourront s'appuyer sur des modules bilingues adaptés à la population.

Article 1 : Objectifs

La présente convention a pour objectif de faire en sorte que la population corse constitue le premier maillon de la « chaîne de survie » en étant capable de repérer les premiers signes de détresse, en prévenant les secours et en prodiguant les premiers soins.

Cette convention devra mettre en synergie les moyens humains et les compétences de tous les acteurs de formation afin de former le plus grand nombre de personnes aux gestes qui sauvent et ainsi se rapprocher des taux de formation enregistrés dans pays scandinaves.

La mise en place de cette convention a pour but de sauver des vies tout particulièrement dans plusieurs types de situations (les arrêts cardiaques, les accidents de la vie courante, les catastrophes naturelles, les risques majeurs).

Article 2 : Champ d'action et modalités du partenariat

Le champ d'action territorial de cette convention est constitué par les limites géographiques de la Corse.

Ce partenariat est exclusivement opérationnel et interviendra dans le cadre des actions stratégiques décidées par le comité de pilotage.

Le comité de pilotage établit la liste des actions de formation à réaliser et les cosignataires s'engagent à mettre à disposition gratuitement leurs personnels pour y participer.

Les différents signataires s'engagent à appliquer le référentiel (joint en annexe) dans le cadre des actions de formation qui sont organisées sous l'égide de la démarche « Primura ».

Article 3 : Evaluation de la démarche

L'organisation des actions de formation donneront lieu à l'établissement d'un bilan tant sur le nombre de personnes formées que sur la pertinence des modules choisis dans le référentiel.

Ces données seront reportées sur un bilan d'activité annuel qui permettra une éventuelle révision. Cette évaluation sera réalisée par le comité de suivi et d'évaluation.

La transmission du rapport d'activité ainsi que la modification de la présente convention s'opèrent selon l'article 6 de l'engagement conventionnel.

Article 4 : Ethique et déontologie

La formation aux gestes qui sauvent dans le cadre de la présente convention sera totalement gratuite pour les bénéficiaires.

Article 5 : Dispositions financières

La Collectivité de Corse s'engage à mettre gratuitement à disposition ses locaux disponibles pour accueillir les opérations de formation. Dans l'hypothèse où la collectivité ne posséderait pas de locaux disponibles, ou bien si derniers se révèlent insuffisants ou inadaptés, une convention de location ou de mise à disposition de locaux sera signée. Dans ce cas la Collectivité de Corse se chargera d'intervenir en qualité de représentant du dispositif Primura.

Elle s'engage également à financer l'achat de 5 kits de formation (mannequin défibrillateur de démonstration...) et à les mettre à disposition des partenaires agréés pour dispenser la formation.

Afin de mener à bien le projet une campagne de communication à l'échelle du territoire est nécessaire.

La Collectivité de Corse s'engage à mettre en œuvre le plan de communication élaboré par les membres du Copil tel qu'annexé à la présente.

Le signataire s'engage à mettre à disposition moyens humains et matériels en fonction de ses disponibilités et dans le respect de son objet social, priorité restant à ses missions de service public.

Article 6 : durée et révision de l'engagement conventionnel

La présente convention entrera en vigueur au jour de la signature, elle est prévue pour une durée de trois ans, reconductible une fois par reconduction expresse.

Elle peut faire l'objet de modifications par avenant en fonction de :

- L'évaluation de l'activité
- De nouvelles dispositions législatives et/ou règlementaires
- Des objectifs de « Primura »

Article 7 : Evaluation de la démarche

En cas de manquement de l'une ou l'autre Partie à ses engagements contractuels, la Convention pourra être résiliée par la partie s'estimant lésée, sans indemnité de part et d'autre, après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant une durée d'un mois. La résiliation sera effective passé ce délai.

Article 8 : Litiges

En cas de litiges dans l'application de la présente convention les parties acceptent après l'épuisement de toutes les tentatives de règlement de reconnaître la compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Bastia.

Article 9 : Assurances

Chacun souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Il pourra justifier à chaque réquisition de l'existence de ses polices ainsi que du règlement des primes correspondantes

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de trois mois.

La juridiction compétente pour connaître les litiges sera le tribunal administratif de Bastia.

Article 10 : Communication

A l'occasion de toute action de communication relative au projet Primura (écrite, audiovisuelle ou radiophonique) les partenaires s'engagent, le cas échéant, à faire mention du soutien de la Collectivité de Corse.

Durant les opérations relatives à l'objet de la présente convention, les partenaires s'engagent à récupérer auprès des services territoriaux le matériel de communication promotionnel dédié mis à disposition par la Collectivité de Corse, ainsi qu'à sa mise en place.

Pièces annexées à la convention :

- 1-Référentiel
- 2-Plan de Communication

Aiacciu, u

Pour la Collectivité de Corse :

Le Président du Conseil Exécutif de Corse

Pour l'organisme de formation

M. Gilles SIMEONI